

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service eau-environnement  
Cellule milieux aquatiques  
Affaire suivie par C. BEAUQUIS  
Tél. : 04.50.33.77.65  
[christiane.beauquis@haute-savoie.gouv.fr](mailto:christiane.beauquis@haute-savoie.gouv.fr)

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Commune de SIXT-FER-A-CHEVAL

#### Objet de l'enquête

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2018-1948 du 3 décembre 2018 est prescrite, sur le territoire de la commune de SIXT-FER-A-CHEVAL, une enquête publique, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, sur la demande de monsieur le Président du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de déport de la digue du Nant des Pères et d'aménagement d'une zone de régulation sédimentaire, sur la commune de SIXT-FER-A-CHEVAL.

#### Lieux du projet et siège de l'enquête

Le projet se situe sur la commune de SIXT-FER-A-CHEVAL. La commune siège de l'enquête est SIXT-FER-A-CHEVAL.

#### Commissaire enquêteur

Madame Nelly VILDÉ, magistrat en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble par ordonnance n° EI8000366/38 du 21 novembre 2018.

#### Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comporte :

1. dossier demande d'autorisation et ses annexes 1 à 15 ;
2. arrêté préfectoral n° 2012143-0025 du 22 mai 2012 portant déclaration d'intérêt général et autorisation de travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge sur le bassin versant du Giffre et au plan pluriannuel d'entretien des torrents de SIXT-FER-A-CHEVAL et arrêté préfectoral n° DDT-2017913 du 10 avril 2017 portant renouvellement de la déclaration d'intérêt général des travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge sur le bassin versant du Giffre et au plan pluriannuel d'entretien des torrents de SIXT-FER-A-CHEVAL.

#### Consultation du dossier - Modalités de dépôt des observations et propositions du public

Le dossier d'enquête sur support papier sera déposé à la mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL, siège de l'enquête, pendant 17 jours, **du mercredi 2 janvier 2019 à 14 h 00 au vendredi 18 janvier 2019 à 17 h 00 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Une version informatique sera également à disposition en mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête auprès de la direction départementale des territoires, service eau-environnement, aux jours et heures d'ouverture au public.

**Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL, chef-lieu - 74190 SIXT-FER-A-CHEVAL.**

**Le public pourra transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr)**

#### **Permanences du commissaire-enquêteur**

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL les :

<b>Dates permanence</b>	<b>Heures permanence</b>
mercredi 2 janvier 2019	14 h 00 – 17 h 00
lundi 7 janvier 2019	14 h 00 – 17 h 00
vendredi 18 janvier 2019	14 h 00 – 17 h 00

#### **Clôture de l'enquête**

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées au Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

#### **Publicité du rapport et des conclusions**

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'État : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis>.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### **Décision pouvant intervenir à l'issue de l'enquête**

La décision du Préfet de la Haute-Savoie susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale au titre de la législation sur l'eau assortie d'éventuelles prescriptions ou un refus de la demande.

Pour le préfet et par délégation  
P/Le directeur départemental des territoires  
Le chef du service eau-environnement

  
Damien ASSADET